

N°02

20 JUILLET 2026

AGROMAKERS

—MAGAZINE

10+

ACTUS
ANALYSÉES

CACAO

Quatre pays africains
s'allient pour transformer
davantage leurs fèves

INVESTISSEMENTS

Au Cameroun, NASCO
prépare une sucrerie de
300 000 tonnes par an

Dossier

Souveraineté agricole en Afrique

Le grand pari de l'autonomie

SOMMAIRE

03

Édito

04

L'actualité agricole

Les informations qui ont marqué l'agriculture africaine cette semaine

35

Dossier

Souveraineté agricole en Afrique : Le grand pari de l'autonomie

46

AgroMakers radar

Les événements et opportunités à ne pas manquer dans les prochains jours

Édito

BIENVENUE DANS LE NOUVEAU AGROMAKERS MAGAZINE

*Un nouveau rendez-vous
hebdomadaire pour décrypter les
mutations du secteur et mieux
comprendre les dynamiques qui
façonnent l'agriculture africaine.*



L'Afrique dispose d'un potentiel agricole considérable, mais reste encore dépendante de nombreuses importations alimentaires, d'intrants et de produits transformés. Cette situation fragilise les économies et limite la création de valeur sur le continent.

Dans ce contexte, la **souveraineté agricole** s'impose comme un enjeu majeur pour le continent. Elle suppose de sécuriser les filières essentielles, d'accroître la productivité, de développer la transformation locale et de renforcer les échanges régionaux.

Les initiatives présentées dans ce numéro montrent que cette ambition progresse : **coopération entre pays, investissements agro-industriels, nouveaux mécanismes de financement et meilleure structuration des chaînes de valeur.**

Ce numéro revient sur les avancées, les défis et les choix nécessaires pour construire une agriculture africaine plus résiliente, compétitive et autonome.

Bonne lecture.

Esther L. SORO-MIAN

L'ACTUALITÉ AGRICOLE

- 
- Politiques publiques et coopération
 - Entrepreneuriat et investissement
 - Marchés et filières
 - Innovation et durabilité



Politiques publiques et coopération

1. Quatre géants africains du cacao s'unissent pour transformer davantage leurs fèves
2. La France et le Nigeria lancent un club pour accélérer les investissements agricoles
3. Le Sénégal rouvre son marché aux importations de sucre
4. L'Afrique du Sud ouvre la vaccination contre la fièvre aphteuse au secteur privé

Quatre géants africains du cacao s'unissent pour transformer davantage leurs fèves

La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Cameroun veulent réduire progressivement leur dépendance aux exportations de fèves brutes. Réunis le 14 juillet 2026 à Abuja, les quatre pays ont signé la Déclaration d'Abuja, qui donne naissance à la Cocoa Value Addition Alliance, une plateforme consacrée à la transformation locale et à la coordination de leurs politiques cacaoyères.

À eux seuls, ces producteurs fournissent environ les deux tiers du cacao mondial. Malgré ce poids, une grande partie des fèves quitte encore le continent avant d'être broyée, transformée, conditionnée et commercialisée sous des marques internationales. Les pays producteurs restent ainsi concentrés sur le segment agricole, tandis que l'essentiel de la valeur se crée plus loin dans la chaîne.

La nouvelle alliance veut modifier cette répartition. Elle prévoit de rapprocher les politiques industrielles, d'harmoniser certaines normes et de renforcer la position des quatre pays dans leurs échanges avec les acheteurs internationaux. Leur coopération pourrait aussi faciliter les investissements dans le broyage, la production de beurre, de pâte et de poudre de cacao, mais également dans la fabrication de produits finis destinés aux marchés africains et internationaux.



Cette orientation prolonge plusieurs initiatives déjà engagées. En Côte d'Ivoire, la part de la production transformée localement a atteint 39 % durant la campagne 2024-2025, soutenue par l'installation de nouvelles capacités industrielles. Au Ghana, la réforme du financement de la filière doit permettre de fournir davantage de fèves aux transformateurs locaux, alors que l'ancien système réservait une grande partie de la production aux contrats d'exportation utilisés comme garanties financières.



L'alliance ne signifie toutefois pas que les exportations de fèves seront immédiatement suspendues. Aucun calendrier commun, quota de transformation ou mécanisme contraignant n'a encore été rendu public. La Déclaration d'Abuja exprime surtout une volonté de sortir progressivement d'un modèle dans lequel chaque pays négociait séparément tout en exportant l'essentiel de sa production sous forme brute.

En travaillant ensemble, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Cameroun espèrent désormais peser davantage sur l'avenir du marché mondial. Leur démarche montre que la bataille du cacao ne porte plus uniquement sur les volumes produits ou sur le prix des fèves. Elle concerne aussi la localisation des usines, des emplois, des marques et des revenus générés par l'une des chaînes de valeur agricoles les plus importantes d'Afrique.

La France et le Nigeria lancent un club pour accélérer les investissements agricoles

La France et le Nigeria veulent donner un cadre plus structuré à leur coopération dans l'agriculture. Le 9 juillet 2026 à Lagos, les deux pays ont lancé le France-Nigeria Agribusiness Club à l'occasion de la première édition des France-Nigeria Agribusiness Series. Cette plateforme doit rapprocher les entreprises, les institutions publiques, les experts techniques, les universités et les acteurs du financement des deux pays.

Le club sera hébergé au sein de la Chambre de commerce et d'industrie franco-nigériane et devrait réunir à terme plus de 500 membres. Il associera notamment l'ambassade de France, Business France, des conseillers techniques et des entreprises actives dans les différentes chaînes de valeur agricoles. Jusqu'ici, plusieurs collaborations existaient déjà, mais elles restaient dispersées entre différents programmes et interlocuteurs. Le nouveau cadre doit faciliter les rencontres, le montage de projets et le partage d'opportunités.



Pour le Nigeria, cette initiative intervient dans un secteur au potentiel considérable. Le pays dispose de plus de 70 millions d'hectares de terres agricoles et d'un marché intérieur dépassant 220 millions de consommateurs. Son positionnement dans la Zone de libre-échange continentale africaine lui ouvre également l'accès à un marché régional beaucoup plus vaste. Malgré ces atouts, les investisseurs peinent encore à identifier des projets suffisamment documentés et structurés pour recevoir des financements.

Le partenariat mettra donc l'accent sur l'investissement, mais aussi sur le transfert de technologies, la formation et l'amélioration de la qualité des produits. Des responsables du ministère nigérian de l'Agriculture et des représentants des producteurs de tomates doivent notamment se rendre en France pour découvrir des solutions de lutte biologique contre *Tuta absoluta*, un ravageur responsable d'importantes pertes dans les cultures de tomates.

La coopération doit également aider les exportateurs nigériens à mieux répondre aux normes européennes. La présence d'aflatoxines ou de salmonelles dans certains lots de sésame et de gingembre limite encore l'accès de ces produits au marché européen. Le développement de la chaîne du froid, des services vétérinaires, de la transformation et des infrastructures post-récolte figure aussi parmi les sujets que le club souhaite faire avancer.

Cette dynamique s'inscrit dans un rapprochement économique plus large. En novembre 2024, la France et le Nigeria avaient déjà signé des accords comprenant un plan d'investissement de 300 millions d'euros dans plusieurs secteurs, dont l'agriculture et la sécurité alimentaire. La France mobilise parallèlement une facilité de 300 millions d'euros gérée par Proparco pour soutenir les chaînes de valeur agricoles à l'échelle du continent.

Avec ce club, la coopération agricole ne repose plus uniquement sur des échanges institutionnels. Elle cherche désormais à créer des relations directes entre entreprises, investisseurs, chercheurs et producteurs. Une approche qui pourrait aussi inspirer d'autres partenariats entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, en faisant de l'agriculture un espace de co-investissement et de transfert de compétences plutôt qu'un simple marché d'exportation.



Le Sénégal rouvre son marché aux importations de sucre



Après sept mois de fermeture, le Sénégal autorise à nouveau les importations de sucre. Depuis le 15 juillet 2026, les opérateurs peuvent solliciter les déclarations nécessaires pour approvisionner le marché national, alors qu'aucune autorisation n'avait été accordée depuis le 15 décembre 2025.

La suspension avait permis à la Compagnie sucrière sénégalaise de commercialiser sa production sans concurrence extérieure pendant une grande partie de la campagne. Installée à Richard-Toll, dans la vallée du fleuve Sénégal, la CSS constitue l'unique complexe sucrier du pays et produit plus de 140 000 tonnes de sucre par an. Elle emploie également près de 8 000 personnes durant la campagne sucrière.

Cette protection temporaire ne pouvait toutefois pas couvrir l'ensemble des besoins. La consommation sénégalaise est estimée par le ministère de l'Industrie et du Commerce à environ 25 000 tonnes par mois, soit près de 300 000 tonnes sur une année. La production de la CSS représente donc moins de la moitié de la demande nationale. Au 13 juillet, les stocks disponibles avaient fortement diminué, rendant nécessaire le recours à des approvisionnements complémentaires.

La décision intervient également à l'approche du Grand Magal de Touba et du Gamou, deux périodes durant lesquelles la demande en sucre augmente. En rouvrant le marché, les autorités cherchent à éviter les ruptures dans les commerces et à maintenir la stabilité des prix pour les ménages comme pour les entreprises agroalimentaires.

Cette reprise ravive néanmoins le débat sur le niveau des importations. Les représentants des travailleurs de la CSS craignent qu'une entrée excessive de sucre étranger ne réduise les débouchés de la production locale. Ils rappellent qu'en 2025, près de 160 000 tonnes auraient été importées, alors que 60 000 tonnes auraient suffi, selon leurs estimations, à compléter l'offre nationale sur la période concernée.



Le Sénégal tente ainsi de concilier deux priorités. La première consiste à protéger une industrie locale qui structure l'économie de Richard-Toll et contribue à l'emploi. La seconde vise à garantir un approvisionnement régulier dans un pays où la demande demeure largement supérieure à la production.

La CSS prévoit de porter sa capacité annuelle à 220 000 tonnes à travers son programme d'investissement KT220. Même à ce niveau, les importations pourraient rester nécessaires pour répondre à la consommation totale. La question ne porte donc pas seulement sur leur autorisation, mais sur leur ajustement aux besoins réels du marché et au calendrier de commercialisation du sucre sénégalais.

L'Afrique du Sud ouvre la vaccination contre la fièvre aphteuse au secteur privé



L'Afrique du Sud change d'échelle dans sa lutte contre la fièvre aphteuse. Le 10 juillet 2026, le gouvernement a accepté d'autoriser les acteurs privés à importer, distribuer et administrer les vaccins destinés au bétail. Jusqu'ici, l'État conservait le contrôle des importations et de la vaccination, alors que l'épidémie continuait de progresser dans plusieurs régions d'élevage.

Cette ouverture fait suite à une action engagée par Free State Agriculture, la Southern African Agri Initiative et l'organisation économique Sakeliga. Les trois structures reprochaient aux autorités une réponse trop lente face à la gravité de la crise. Un accord a finalement permis de mettre fin au contentieux et d'associer plus directement les éleveurs, les vétérinaires et les entreprises à la campagne nationale.

La fièvre aphteuse touche principalement les animaux à sabots fendus, notamment les bovins. Peu mortelle chez les adultes, elle provoque des lésions, réduit l'alimentation des animaux et fait chuter la production de lait ou de viande. Sa forte contagiosité entraîne aussi la mise en quarantaine des exploitations, l'interruption des mouvements de bétail et la fermeture de certains marchés d'exportation. En 2025, les exportations sud-africaines de viande bovine avaient reculé de 26 %. Les expéditions vers la Chine avaient chuté de 69 % après l'interdiction imposée par Pékin. Dans les élevages laitiers touchés, la baisse de productivité s'est ajoutée aux dépenses engagées pour les soins vétérinaires et la désinfection.

L'ouverture au privé doit surtout accélérer l'accès aux doses. Depuis février 2026, l'État avait acheté 13,5 millions de vaccins et près de 4,4 millions d'animaux avaient été vaccinés au 28 mai. Le gouvernement veut désormais atteindre 80 % d'un cheptel bovin estimé à plus de 13 millions de têtes.

Les vaccinations privées resteront néanmoins intégrées au système sanitaire national. Les animaux devront être identifiés, les opérations supervisées par des professionnels autorisés et les informations enregistrées dans un dispositif de traçabilité. Les éleveurs devront notamment conserver les références des lots utilisés et les conditions de stockage des vaccins.

La décision sud-africaine marque ainsi le passage d'une réponse essentiellement publique à une mobilisation plus large de la filière. Dans un pays où l'élevage alimente les marchés locaux, l'industrie laitière et les exportations de viande, contenir la maladie est devenu aussi important pour la santé animale que pour la continuité des échanges agricoles.





Entrepreneuriat et investissement

1. Le Nigeria mobilise 500 millions de dollars pour l'agriculture dans le delta du Niger
2. Somdia prévoit 100 milliards de FCFA pour renforcer le sucre et investir dans le maïs en Côte d'Ivoire
3. Au Cameroun, NASCO prépare une sucrerie de 300 000 tonnes par an
4. Au Tchad, Manorama mise sur le karité pour renforcer son ancrage africain

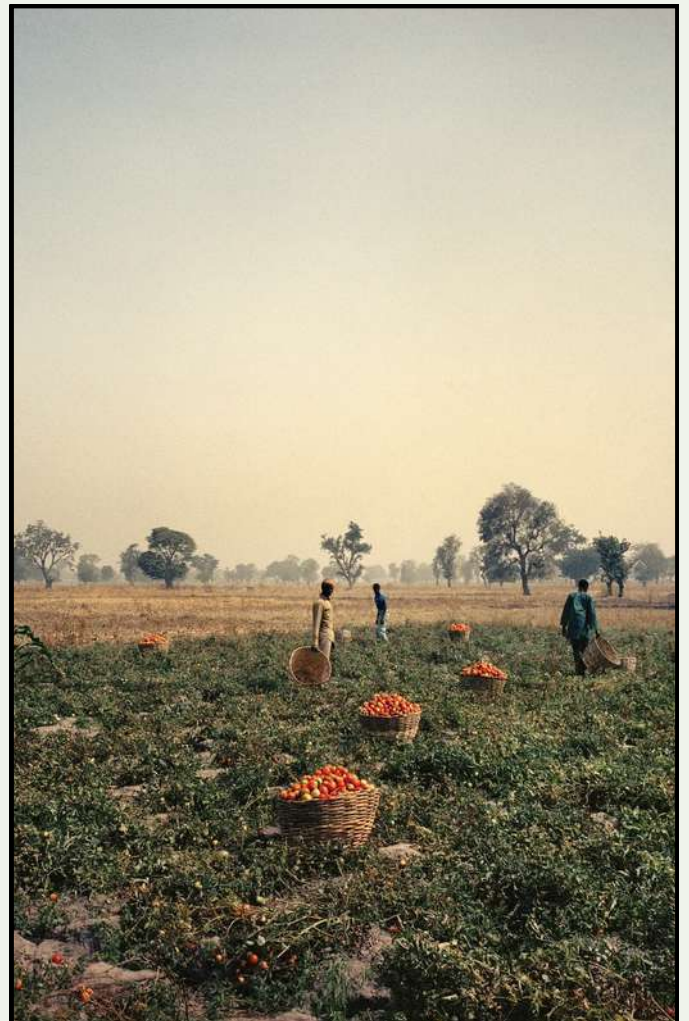


Le Nigeria mobilise 500 millions de dollars pour l'agriculture dans le delta du Niger

Le Nigeria veut faire de l'agriculture un nouveau moteur économique dans le delta du Niger. Le 15 juillet 2026, le vice-président Kashim Shettima a lancé à Abuja un fonds d'investissement de 500 millions de dollars destiné à financer des projets agricoles dans les neuf États de cette région longtemps associée à l'exploitation pétrolière.

Le Niger Delta Agricultural Investment Fund fonctionnera comme un véhicule commercial, avec des investissements sélectionnés en fonction de leur rentabilité. Il couvrira plusieurs filières, notamment l'aquaculture, l'huile de palme, le manioc, le cacao, le riz, l'horticulture, l'élevage et les ressources marines. L'ambition est de soutenir l'ensemble de la chaîne, depuis la production jusqu'à la transformation et à la commercialisation.

Le gouvernement fédéral et la Commission de développement du delta du Niger souhaitent attirer autour de ce fonds les banques de développement, les investisseurs privés et les institutions financières internationales. Des engagements de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Banque islamique de développement et d'autres partenaires doivent être coordonnés dans ce cadre.





Pour le Nigeria, l'enjeu dépasse la seule augmentation de la production alimentaire. Malgré ses terres fertiles, ses ressources en eau et son potentiel halieutique, le delta du Niger reste fortement dépendant du pétrole. Le développement d'exploitations commerciales, d'unités de transformation et d'activités aquacoles pourrait diversifier les revenus de la région et créer davantage d'opportunités pour les jeunes et les femmes.

Cette nouvelle initiative prolonge le programme LIFE-ND, mis en œuvre avec le Fonds international de développement agricole. Ce dispositif doit accompagner plus de 38 000 entrepreneurs dans plusieurs chaînes de valeur agricoles. Il repose notamment sur un financement de 60 millions de dollars de l'IFAD et une contribution de 30 millions de dollars de la Commission de développement du delta du Niger.

Le passage à un fonds de 500 millions de dollars traduit désormais une volonté d'attirer des projets de plus grande taille. Les autorités veulent préparer, dans chacun des neuf États concernés, des investissements suffisamment structurés pour intéresser les banques et les entreprises privées.

Le Nigeria cherche ainsi à démontrer que le delta du Niger peut produire autre chose que du pétrole, en retrouvant notamment la place historique du palmier à huile, de la pêche et des cultures vivrières dans son économie.

Somdia prévoit 100 milliards de FCFA pour renforcer le sucre et investir dans le maïs en Côte d'Ivoire



Le groupe agro-industriel français Somdia prépare une nouvelle phase de développement en Côte d'Ivoire. À travers sa filiale SUCAF-CI, l'entreprise prévoit d'investir 100 milliards de FCFA sur cinq ans dans le cadre d'un contrat-plan avec l'État ivoirien. Le programme doit soutenir la production de sucre, consolider la filière alcool et lancer un projet structurant autour du maïs.

Ce plan a été présenté le 10 juillet 2026 à Abidjan, lors d'une rencontre entre le ministre de l'Agriculture, Bruno Nabagné Koné, et Olivier Parent, président-directeur général de Somdia. La répartition précise de l'enveloppe entre les différentes activités n'a pas encore été rendue publique, mais l'investissement marque une volonté de renforcer l'ancrage du groupe dans l'agro-industrie ivoirienne.

Somdia est déjà solidement installé dans le nord du pays grâce aux complexes sucriers de Ferké 1 et Ferké 2. SUCAF-CI avait atteint une production record de 130 194 tonnes de sucre durant la campagne 2023-2024, dépassant l'objectif qui lui avait été fixé. Le nouveau programme devrait permettre d'augmenter les volumes et de mieux répondre à une demande nationale qui reste en partie couverte par les importations.

Le groupe cherche également à valoriser davantage la canne à sucre. En mai 2026, SUCAF-CI a inauguré à Ferké 2 une distillerie construite pour 18 milliards de FCFA. L'installation peut transformer la mélasse issue de la production sucrière en 12 millions de litres d'alcool extra-neutre par an, utilisé notamment dans les industries pharmaceutique, cosmétique, alimentaire et des boissons.



La principale nouveauté se trouve toutefois dans le maïs. Cette céréale occupe une place croissante dans l'alimentation humaine, mais aussi dans la fabrication d'aliments pour la volaille, les porcs et les poissons. Pour la campagne 2025-2026, la production ivoirienne est estimée à 1,64 million de tonnes, contre une consommation intérieure proche de 1,81 million de tonnes. La hausse des besoins de l'élevage accentue progressivement cet écart.

Somdia dispose déjà d'une expérience dans la transformation du maïs en farines, semoules et aliments pour animaux en Afrique centrale. Son arrivée dans cette filière en Côte d'Ivoire pourrait donc associer production agricole, collecte et transformation industrielle. Les capacités, la localisation et le calendrier du projet restent encore à préciser.

À travers ce programme, Somdia élargit son modèle au-delà de la seule production sucrière. L'investissement traduit également une évolution de l'agro-industrie ivoirienne, désormais tournée vers une meilleure valorisation des cultures locales et l'approvisionnement des industries alimentaires.



Au Cameroun, NASCO prépare une sucrerie de 300 000 tonnes par an

Le paysage sucrier camerounais pourrait connaître une profonde transformation dans les prochaines années. Le groupe NASCO, dirigé par l'homme d'affaires camerounais Nassourou Issa, a lancé un projet industriel de 100 millions de dollars, soit environ 57,4 milliards de FCFA, destiné à produire 300 000 tonnes de sucre par an à partir de 2028. Les financements ont été sécurisés et les premiers travaux de génie civil ont débuté.

La capacité annoncée correspond presque à l'ensemble de la consommation annuelle du Cameroun, estimée à environ 300 000 tonnes. La production nationale oscille actuellement entre 120 000 et 160 000 tonnes, laissant un déficit régulièrement comblé par des importations. Une fois opérationnelle, la future usine pourrait donc renforcer l'offre locale et réduire les sorties de devises consacrées à l'achat de sucre à l'étranger.

Le projet introduit également un nouvel acteur de poids dans un marché longtemps dominé par la Société sucrière du Cameroun. Contrôlée par le groupe Castel à travers Somdia, la Sosucam exploite les sites de Mbandjock et de Nkoteng ainsi que d'importantes plantations de canne à sucre dans la Haute-Sanaga. Le groupe français cherche désormais un repreneur pour sa participation de 88,36 % dans l'entreprise, au moment où NASCO prépare son entrée dans le secteur.





Cette arrivée pourrait accroître la concurrence, stimuler les investissements et élargir l'offre proposée aux ménages comme aux industries agroalimentaires. Le sucre entre en effet dans la fabrication des boissons, des biscuits, des confiseries et de nombreux autres produits transformés. Un approvisionnement local plus abondant pourrait ainsi avoir des effets au-delà de la seule filière sucrière.

L'envergure industrielle du projet devra toutefois s'accompagner d'une base agricole tout aussi importante. Une usine de cette taille nécessite des volumes considérables de canne à sucre et un approvisionnement régulier durant les campagnes de production. Alors que la Sosucam a constitué ses plantations pendant plusieurs décennies, NASCO devra développer ses propres superficies ou organiser un réseau de producteurs capable d'alimenter durablement le complexe.

Le groupe dispose déjà d'une expérience dans l'agro-industrie. En 2025, sa filiale SORAC a inauguré à Douala un complexe de 25 milliards de FCFA consacré aux huiles raffinées et au savon. Avec le sucre, NASCO poursuit ainsi la construction d'un portefeuille industriel centré sur des produits encore largement importés.

Cette initiative illustre la montée en puissance d'investisseurs africains sur des filières stratégiques. Au Cameroun comme ailleurs sur le continent, la réduction des importations alimentaires passe de plus en plus par des investissements capables d'associer production agricole, transformation industrielle et développement du marché local.

Au Tchad, Manorama mise sur le karité pour renforcer son ancrage africain



Le groupe indien Manorama Industries a franchi une nouvelle étape dans son implantation au Tchad. Le 9 juillet 2026, son conseil d'administration a approuvé la création de Manorama Savannah Agro Chad SARL, une filiale entièrement détenue par le groupe et dédiée à l'achat, à la transformation et à la commercialisation des noix et du beurre de karité, ainsi que d'autres matières premières agricoles. Son capital initial est fixé à 10 millions de FCFA, avec la possibilité de mobiliser progressivement des financements supplémentaires selon les besoins de l'activité.

Cette décision intervient quelques jours après une mission de prospection menée par l'entreprise dans le pays. La délégation de Manorama a notamment rencontré l'Agence nationale des investissements et des exportations, le ministère de la Production et de l'Industrialisation agricole ainsi que des acteurs de la recherche et de la filière. Les échanges ont porté sur l'approvisionnement en matières premières, les possibilités de transformation locale et l'organisation des coopératives présentes dans le sud du Tchad.

Basée à Raipur, en Inde, Manorama Industries fabrique des huiles, des beurres végétaux et des matières grasses spécialisées destinées à l'agroalimentaire, à la chocolaterie, à la cosmétique et aux soins personnels. Le karité entre notamment dans la fabrication d'alternatives au beurre de cacao, utilisées par les industriels du chocolat et de la confiserie. L'accès régulier à cette matière première constitue donc un enjeu important pour le développement du groupe.

Pour le Tchad, cette implantation pourrait ouvrir de nouveaux débouchés à une filière encore peu industrialisée. Le karité pousse principalement dans les provinces méridionales et reste largement collecté à l'état sauvage par de petits producteurs. Sa transformation repose notamment sur des coopératives féminines et de petites entreprises, qui commercialisent une partie du beurre sur les marchés locaux.

La présence d'un acheteur industriel peut ainsi stimuler la collecte, améliorer l'accès aux marchés et favoriser une transformation plus importante des noix avant leur commercialisation. Elle peut également renforcer la régularité des débouchés pour les acteurs locaux, dans une filière où les volumes, les normes de qualité et les relations commerciales restent encore peu structurés.



Cette installation s'inscrit dans une stratégie africaine plus large. Manorama dispose déjà de réseaux d'approvisionnement dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et développe une usine de transformation au Burkina Faso afin de réduire ses coûts logistiques et de sécuriser ses matières premières. Le Tchad devient ainsi un nouveau maillon d'une chaîne d'approvisionnement qui relie davantage les ressources africaines aux industries mondiales du chocolat, de l'alimentation et de la cosmétique.



Marchés et filières

1. Le cacao transformé du Ghana trouve de nouveaux débouchés dans le Golfe
2. Le coton béninois au cœur de la relance de Volta Star Textiles au Ghana
3. La Côte d'Ivoire explore la piste d'une production locale de pommes de terre

Le cacao transformé du Ghana trouve de nouveaux débouchés dans le Golfe

Le Ghana élargit les destinations de son cacao au-delà de ses marchés traditionnels. Le 7 juillet 2026, la Cocoa Marketing Company a annoncé avoir obtenu des engagements d'achat aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite pour plusieurs produits semi-transformés issus des usines ghanéennes.

Les accords concernent notamment la pâte de cacao, le beurre, le tourteau et la poudre. Il ne s'agit donc pas seulement d'expédier davantage de fèves brutes, mais de commercialiser des produits ayant déjà subi une première transformation au Ghana. Cette évolution permet au pays de conserver une part plus importante de la valeur créée avant que le cacao n'entre dans les industries du chocolat, de la confiserie ou de l'agroalimentaire.



À Dubaï, les discussions ont été conduites avec le Dubai Multi Commodities Centre, une importante plateforme reliant producteurs, négociants et transformateurs. La mise en place envisagée d'un réseau consacré au cacao pourrait faciliter l'entrée des produits ghanéens auprès d'entreprises établies au Moyen-Orient, mais également servir de passerelle vers certains marchés asiatiques.

En Arabie saoudite, les engagements obtenus répondent à la croissance des activités de transformation alimentaire et de confiserie. Le développement de ces industries s'inscrit dans la stratégie de diversification économique portée par le programme Vision 2030, qui encourage le royaume à renforcer ses capacités de production en dehors du secteur pétrolier. Le cacao ghanéen pourrait ainsi alimenter un marché régional où la demande en produits chocolatés et transformés progresse.

Pour le Ghana, l'intérêt de ces nouveaux débouchés tient aussi à la situation de ses usines. Le pays transforme actuellement entre 30 et 40 % de sa production de cacao, alors que le gouvernement veut porter cette proportion à au moins 50 % dès la campagne 2026-2027. Plusieurs installations disposent déjà de capacités de broyage qui restent partiellement inutilisées. La recherche de clients précède donc l'augmentation de la production afin d'éviter que les usines ne fabriquent des volumes sans acheteurs.

Cette diversification intervient également après une période difficile pour la filière ghanéenne, marquée par la chute des cours mondiaux, le recul de la demande et l'accumulation de stocks invendus. Elle permet au Ghana de réduire sa forte dépendance envers le marché européen, qui absorbait encore environ 60 % de ses exportations de cacao.

L'ouverture vers le Golfe traduit ainsi une nouvelle manière de penser les exportations africaines. Le défi n'est plus seulement de trouver des marchés pour les matières premières, mais de créer des débouchés durables pour des produits transformés localement, capables de mieux rémunérer les capacités industrielles installées dans les pays producteurs.



Le coton béninois au cœur de la relance de Volta Star Textiles au Ghana

Le Ghana se tourne vers le Bénin pour remettre en activité l'une de ses principales usines textiles. Le 16 juillet 2026, le président John Dramani Mahama a annoncé la préparation d'un accord destiné à approvisionner Volta Star Textiles Limited en coton béninois. Implantée à Juapong, dans la région de la Volta, l'entreprise est aujourd'hui à l'arrêt. Le coton importé du Bénin servirait dans un premier temps à sécuriser la matière première nécessaire au redémarrage des machines.

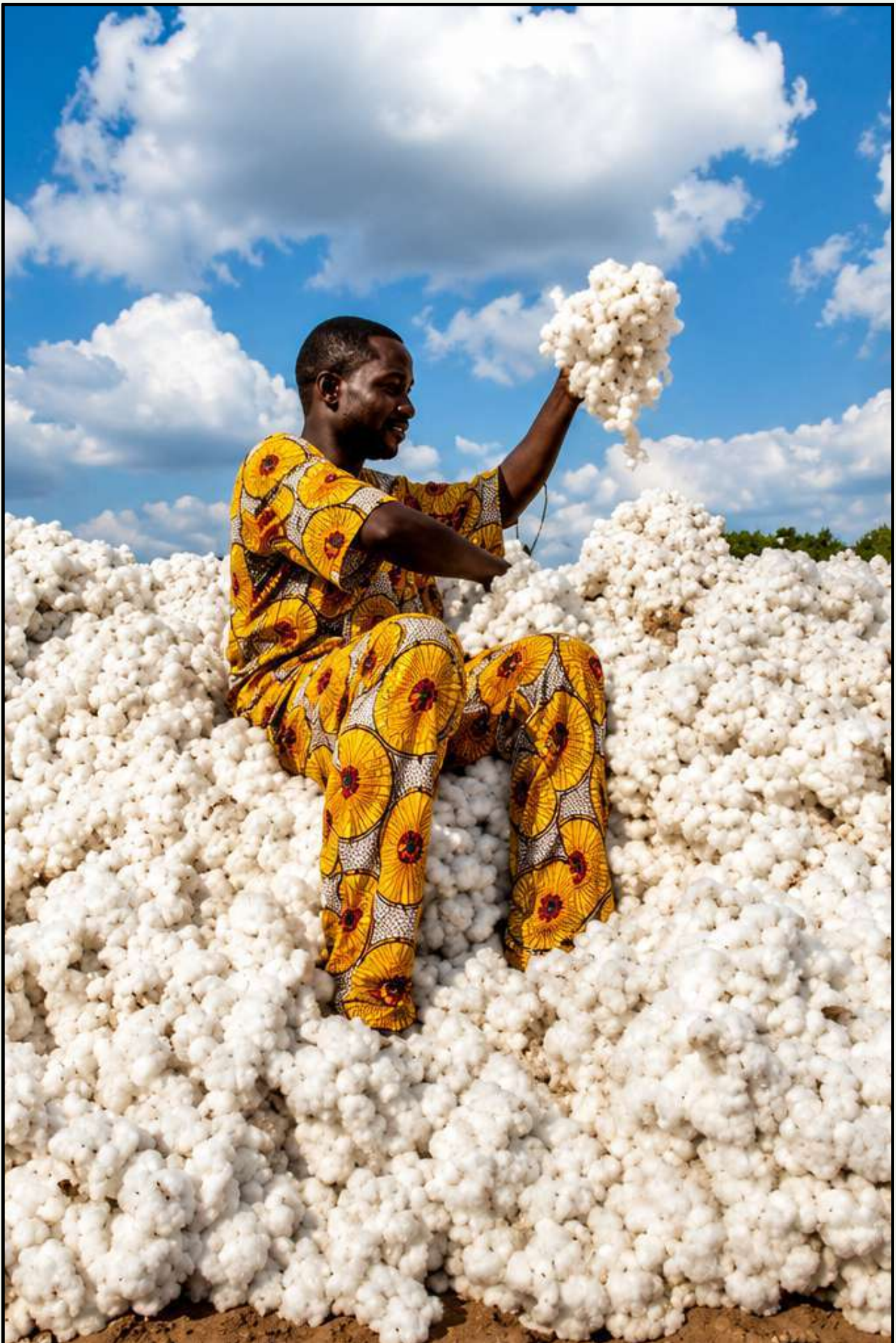
La relance industrielle avance parallèlement. Après avoir désigné un conseiller chargé de structurer l'opération et examiné les offres reçues, le gouvernement ghanéen affirme avoir sélectionné un investisseur stratégique. Celui-ci doit prochainement visiter le site afin d'évaluer les installations et de préparer la modernisation de l'usine.

Volta Star Textiles est spécialisée dans la fabrication de fils et de grey baft, un tissu écru semi-fini ensuite imprimé ou transformé par d'autres entreprises textiles. L'usine disposait historiquement d'une capacité de production estimée à 20 millions de yards par an, mais ses difficultés financières et son faible niveau d'activité ont progressivement conduit à son arrêt.

Pour le Ghana, son redémarrage permettrait de reconstruire un maillon industriel devenu rare. Le pays importe une part importante des textiles qu'il consomme, alors que le secteur comptait autrefois plusieurs milliers d'emplois et une quinzaine d'entreprises. En relançant la filature et le tissage à Juapong, Accra espère fournir davantage de matières intermédiaires aux fabricants locaux, créer des emplois et réduire sa dépendance aux produits importés.

Le choix du Bénin repose sur la puissance de sa filière cotonnière. Après trois campagnes autour de 500 000 tonnes de coton graine, le pays ambitionne de retrouver une production d'au moins 700 000 tonnes en 2026-2027. Cette base agricole lui permet d'alimenter ses propres usines tout en développant des débouchés régionaux.

La future coopération illustre ainsi les possibilités offertes par des chaînes de valeur ouest-africaines mieux intégrées. Le coton serait produit au Bénin, filé et tissé au Ghana, puis utilisé par des fabricants de tissus ou de vêtements dans la sous-région. Une circulation régionale de la matière première qui pourrait aider l'industrie textile africaine à conserver davantage de valeur sur le continent.



La Côte d'Ivoire explore la piste d'une production locale de pommes de terre



La Côte d'Ivoire pourrait bientôt ajouter la pomme de terre à la liste des filières vivrières qu'elle souhaite développer localement. Une étude de faisabilité réalisée par EUCORD à la demande du Guichet unique de Développement des PME (GUDE-PME) conclut que le pays dispose des conditions agricoles et commerciales nécessaires pour réduire progressivement sa dépendance aux importations.

Le marché existe déjà. La consommation nationale dépasse 56 000 tonnes par an, alors que la production ivoirienne reste limitée à une cinquantaine de tonnes. Les pommes de terre vendues dans les commerces, les restaurants et les unités de restauration rapide proviennent donc presque entièrement de l'étranger. Selon les données reprises dans l'étude, les importations avaient atteint environ 62 140 tonnes en 2022, pour une valeur proche de 12 millions de dollars, auxquelles s'ajoutaient près de 2 millions de dollars de produits surgelés.

Les premières analyses orientent la production vers le nord du pays. Korhogo, Ferkessedougou, Odienné, Toubra et certaines parties de Bouaké bénéficient de températures plus fraîches pendant l'harmattan, entre novembre et février. La variation de température entre le jour et la nuit, la disponibilité de terres adaptées et l'existence de périmètres irrigués renforcent également leur potentiel.

Pour remplacer les volumes actuellement importés, environ 3 000 hectares seraient nécessaires avec un rendement moyen de 20 tonnes par hectare. La mise en place de la filière pourrait commencer plus modestement, avec un projet pilote de 50 à 100 hectares destiné à tester plusieurs variétés, former les producteurs et organiser l'accès aux intrants, à l'irrigation et aux marchés.

La principale difficulté réside dans le coût de la culture. Les plants de pomme de terre peuvent représenter près de la moitié des dépenses de production, tandis que l'investissement total est estimé à environ 4,25 millions de FCFA par hectare. Dans ces conditions, la rentabilité repose sur des rendements suffisamment élevés. En dessous de 15 tonnes par hectare, les marges deviennent difficiles à préserver, alors que des rendements compris entre 18 et 25 tonnes ouvrent des perspectives plus intéressantes.

La Côte d'Ivoire prépare parallèlement les compétences nécessaires. En juin 2026, deux spécialistes de l'ANADER ont suivi une formation aux Pays-Bas couvrant les semences, l'irrigation, la fertilisation, la mécanisation, la gestion des maladies et le stockage. Cette coopération doit aider le pays à identifier des variétés précoces et résistantes à la chaleur, mieux adaptées aux conditions locales.

Le projet reste encore à un stade exploratoire, mais il révèle une opportunité réelle. En développant une production nationale, la Côte d'Ivoire pourrait réduire ses importations, diversifier les revenus agricoles dans le nord et approvisionner progressivement un marché urbain déjà bien installé.





Innovation et durabilité

1. Au Mozambique, l'agriculture pourrait bientôt payer moins cher son énergie

2. Le Sénégal renforce les routes reliant les zones agricoles aux marchés

Au Mozambique, l'agriculture pourrait bientôt payer moins cher son énergie

Au Mozambique, le coût de l'énergie est devenu un sujet agricole à part entière. Le gouvernement envisage de réduire les taxes et les tarifs appliqués à l'électricité, à l'eau et aux carburants utilisés dans la production et la transformation agricoles.

L'annonce a été faite à Maputo le 14 juillet 2026 par le ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et des Pêches, Roberto Albino, lors de la Conférence annuelle du secteur privé. Le diesel, indispensable au fonctionnement des tracteurs, des pompes d'irrigation et au transport des récoltes, figure parmi les premières charges visées.

Pour les producteurs et agro-industriels, la mesure pourrait alléger une facture qui pèse à chaque étape de la chaîne. En effet, l'énergie ne sert pas uniquement à cultiver. Elle permet aussi d'irriguer les parcelles, de conserver les produits, de faire fonctionner les unités de transformation et d'acheminer les récoltes vers les marchés. Les fluctuations de son prix se répercutent donc sur l'ensemble du système alimentaire.



L'enjeu est particulièrement important dans un pays où l'agriculture représente encore plus de 70 % des emplois, mais reste encore dominée par de petites exploitations peu mécanisées. Le pays dispose d'importantes terres cultivables et d'un réel potentiel dans les céréales, les fruits, les oléagineux et l'élevage. Pourtant, une part importante de ce potentiel demeure sous-exploitée, tandis que les importations alimentaires continuent de peser lourdement sur l'économie nationale.



En réduisant les charges énergétiques, Maputo espère rendre la production locale plus compétitive et attirer davantage d'investissements dans l'agro-industrie. Les unités de décorticage, de mouture, de conditionnement ou de conservation pourraient produire à moindre coût. Les entreprises auraient également plus intérêt à transformer les matières premières sur place plutôt qu'à les exporter sans valeur ajoutée.

Cette orientation intervient alors que le Mozambique cherche à diminuer une facture annuelle d'importations alimentaires estimée par les autorités à près d'un milliard de dollars.

Bien que l'allègement fiscal ne suffise pas, à lui seul, à résoudre les difficultés du secteur, il peut néanmoins contribuer à rendre plus rentables des investissements qui restaient jusque-là difficiles à supporter, notamment dans l'irrigation, la chaîne du froid et la transformation.

La démarche mozambicaine illustre une évolution plus large. Dans plusieurs pays africains, le développement agricole ne dépend plus seulement des semences, des engrais ou des superficies cultivées. Il repose aussi sur la capacité à fournir aux producteurs une énergie accessible et suffisamment fiable pour produire, conserver et transformer davantage.

Le Sénégal renforce les routes reliant les zones agricoles aux marchés



Au Sénégal, les difficultés d'accès aux marchés ne commencent pas à l'entrée des villes. Elles se jouent souvent dès la sortie des exploitations, sur des pistes rurales dégradées ou impraticables pendant l'hivernage. Pour réduire cet isolement, la Banque mondiale a approuvé, le 14 juillet 2026, un financement additionnel de 140 millions de dollars en faveur du Projet de connectivité des zones de production agricoles dans le Nord et le Centre du pays.

Complétée par une contribution de 2 millions de dollars de l'État sénégalais, cette nouvelle enveloppe porte l'investissement total du projet à 470,8 millions de dollars. Près de 570 000 personnes devraient bénéficier d'un meilleur accès aux marchés, mais aussi aux écoles, aux centres de santé et aux autres services socio-économiques.

Le financement permettra notamment d'aménager deux corridors dans la région de Tambacounda. Le premier reliera Koumpentoum, Maka Colibantang et Koussanar. Le second partira de Tambacounda vers Kandéri Niana, Goumbayel et Komoti, avec une possible extension jusqu'à Dianké Makha. Près de 180 kilomètres de routes principales et plus de 100 kilomètres de pistes de desserte sont prévus dans cette nouvelle phase.

Ces infrastructures doivent rapprocher les exploitations des grands axes commerciaux. Dans les zones enclavées, le mauvais état des routes augmente le coût du transport, limite la circulation des acheteurs et rallonge le temps nécessaire pour acheminer les récoltes. Les produits périssables sont particulièrement exposés, car chaque retard accroît le risque de pertes avant leur arrivée sur les marchés.

L'amélioration des routes peut ainsi produire des effets bien au-delà du transport. Elle permet aux producteurs de vendre sur un territoire plus large, facilite l'approvisionnement en semences ou en engrais et rend les zones rurales plus accessibles aux entreprises de collecte et de transformation. Les premiers travaux réalisés dans le cadre du projet ont déjà réduit de 15 % le temps de trajet entre certaines zones agricoles et leurs marchés.

Les routes seront également adaptées aux conditions climatiques. Les chaussées, les systèmes de drainage et les ouvrages de franchissement doivent mieux résister aux fortes pluies, aux inondations et aux températures élevées qui dégradent rapidement les infrastructures rurales.

Cette initiative accompagne la volonté du Sénégal d'augmenter sa production agricole et de renforcer ses chaînes de valeur. Produire davantage ne suffit en effet pas lorsque les récoltes restent éloignées des lieux de consommation et de transformation. En reliant les bassins agricoles aux marchés, le pays agit sur l'un des obstacles les moins visibles, mais les plus déterminants pour la compétitivité des producteurs.



DOSSIER

SOUVERAINETÉ AGRICOLE EN AFRIQUE



Le grand pari de l'autonomie



SOUVERAINETÉ AGRICOLE EN AFRIQUE

Le grand pari de l'autonomie

Subventions massives, restrictions commerciales, grands aménagements agricoles, usines de transformation et programmes d'autosuffisance se multiplient sur le continent. Cette mobilisation répond à une vulnérabilité bien réelle. Mais derrière l'ambition de souveraineté agricole se dessine une interrogation plus complexe. L'Afrique doit-elle chercher à tout produire elle-même ou construire des systèmes capables de mieux produire, transformer et commercer sans subir les chocs extérieurs ?

La souveraineté agricole s'est progressivement imposée dans les discours publics africains. Les crises sanitaires, la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient, la hausse du coût des engrais et les restrictions décidées par plusieurs grands pays exportateurs ont rappelé la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les économies africaines, plus exposées, ont été les plus impactées par ces chocs.

Face à ces situations, les gouvernements ont réagi. Les programmes consacrés au riz, au blé, au maïs, à l'élevage ou aux huiles végétales se sont multipliés. Des milliards sont mobilisés pour aménager des terres, distribuer des intrants, mécaniser les exploitations et construire des unités agro-industrielles. Certains pays limitent les importations pour réserver leur marché aux producteurs nationaux. D'autres encadrent les exportations afin d'éviter que les récoltes locales ne quittent le territoire en période de tension.



Cette orientation dépasse les initiatives nationales. La stratégie agricole adoptée à Kampala par l'Union africaine pour la période 2026-2035 prévoit d'augmenter de 45 % la production agroalimentaire du continent, de tripler le commerce agricole intra-africain, de réduire de moitié les pertes après récolte et de mobiliser 100 milliards de dollars pour la transformation des systèmes agroalimentaires.

L'ambition est légitime. Elle devient toutefois plus difficile à traduire lorsqu'il faut déterminer ce que signifie réellement être souverain. S'agit-il de ne plus importer de riz, de blé ou de volaille, de disposer de stocks suffisants pour traverser une crise, de transformer localement les matières premières ou de garantir aux populations une alimentation accessible, quelle que soit l'origine des produits ?

Ces objectifs ne conduisent pas toujours aux mêmes politiques.

L'autosuffisance ne garantit pas la souveraineté

Premièrement, il faut savoir qu'un pays peut augmenter fortement sa production tout en restant dépendant de l'extérieur. Les semences améliorées, les engrais, les produits phytosanitaires, les équipements, les pièces détachées, le carburant, les vaccins vétérinaires et les emballages sont souvent importés. Dans ces cas-là, la dépendance ne disparaît pas. Elle se déplace plutôt vers l'amont de la chaîne de valeur.

L'exemple de l'élevage est particulièrement révélateur. Interdire l'importation de poulets congelés peut favoriser la production nationale. Mais la filière restera vulnérable si les poussins, les céréales destinées à l'alimentation animale, les médicaments vétérinaires et les équipements d'élevage viennent majoritairement de l'étranger. Une hausse du prix du maïs ou une rupture dans l'approvisionnement en vaccins peut alors suffire à affecter toute la production locale.



La souveraineté ne peut pas non plus être mesurée uniquement à partir des volumes récoltés. Une tonne de riz ou de tomate produite mais mal conservée ne nourrit personne. Lorsqu'il n'existe ni entrepôts, ni chaîne du froid, ni routes praticables, ni transformateurs capables d'absorber la récolte, l'augmentation de la production peut provoquer un effondrement des prix pour les agriculteurs sans améliorer durablement l'approvisionnement des consommateurs.

Le transport constitue d'ailleurs l'un des angles morts de nombreuses politiques agricoles. Les lourdeurs administratives, l'état des routes, les tracasseries aux frontières et les coûts logistiques renchérissent fortement le commerce alimentaire régional. La Banque mondiale estime que les délais administratifs et les coûts cachés peuvent augmenter de 25 % le coût des échanges régionaux de produits alimentaires.

La souveraineté ne consiste donc pas seulement à produire. Elle suppose de travailler sur l'ensemble des chaînes de valeur, de pouvoir stocker, transformer, transporter et vendre dans des conditions compétitives. Elle implique également que les aliments restent accessibles aux populations. Une politique qui réduit les importations mais provoque une hausse durable des prix peut renforcer certains producteurs tout en fragilisant les ménages les plus modestes.

Nigeria – Le riz à l'épreuve des frontières fermées

La politique nigériane en faveur du riz a démarré depuis plus d'une décennie. Elle s'est progressivement renforcée à partir de 2015, lorsque la Banque centrale a interdit l'accès aux devises officielles pour les importations de riz. À cette restriction se sont ajoutés des droits élevés sur les arrivées par voie maritime et l'interdiction des importations par les frontières terrestres. Leur fermeture générale entre août 2019 et décembre 2020 a marqué le point culminant de cette stratégie protectionniste.

Près de dix ans plus tard, la production nationale a considérablement progressé. Au début de la campagne 2015-2016, le Nigeria cultivait environ 2 millions d'hectares de riz et produisait 4 millions de tonnes de paddy, soit 2,3 millions de tonnes après transformation. Pour la campagne 2024-2025, les superficies étaient estimées à 4,5 millions d'hectares, la production de paddy à 9,15 millions de tonnes et celle de riz blanchi à 5,77 millions de tonnes. Les surfaces ont ainsi plus que doublé et la quantité de riz transformé a été multipliée par deux et demi.



Cette progression impressionnante repose cependant presque entièrement sur l'extension des terres cultivées. Le rendement du paddy est passé d'environ 2 tonnes à 2,03 tonnes par hectare entre 2015-2016 et 2024-2025. Autrement dit, la productivité moyenne a très peu évolué. Le pays produit davantage principalement parce qu'il consacre beaucoup plus de terres au riz, et non parce que chaque hectare est devenu nettement plus performant.

La protection du marché a aussi provoqué un essor de l'industrie. Les capacités de transformation sont passées d'environ 350 000 tonnes par an en 2015 à plus de 3 millions de tonnes en 2021, tandis que le nombre de grandes rizeries intégrées progressait d'une dizaine à plus de soixante. Mais plusieurs de ces installations fonctionnent à moins de la moitié de leur capacité, faute de paddy disponible au bon moment et en raison du coût élevé de l'énergie.

Surtout, la hausse de la production n'a pas permis de réduire sensiblement les importations. Elles étaient estimées à 3 millions de tonnes en 2015-2016 et à 2,9 millions en 2024-2025. Dans le même temps, la consommation nationale est passée de 6 à 8,2 millions de tonnes. La production locale a donc accompagné l'expansion du marché sans réellement faire disparaître la dépendance extérieure.

Le bilan nigérian est ainsi contrasté. La protection a stimulé les superficies, les volumes et les investissements industriels. Elle n'a cependant pas provoqué la rupture attendue dans les rendements, les coûts et la compétitivité. Le riz importé reste attractif par son prix ou sa qualité, tandis que les flux informels se poursuivent à travers les pays voisins.

Éthiopie – Le blé comme projet de puissance agricole

L'Éthiopie a suivi une trajectoire différente.

À partir de la campagne 2018-2019, le gouvernement a lancé une offensive destinée à réduire les importations de blé. La stratégie associait la production irriguée pendant la saison sèche, la diffusion de semences améliorées, la mécanisation, le regroupement des exploitants et une forte mobilisation des administrations nationales et régionales.

Au lancement de cette politique, durant la campagne 2018-2019, environ 1,65 million d'hectares étaient consacrés au blé. La production atteignait 4,5 millions de tonnes, avec un rendement moyen proche de 2,73 tonnes par hectare. La consommation nationale était estimée à 6 millions de tonnes et les importations à 1,5 million de tonnes. La production locale couvrait donc environ les trois quarts de la consommation.

Pour la campagne 2024-2025, les estimations de l'USDA portent les superficies totales à 1,91 million d'hectares et la production à 6,2 millions de tonnes. En six campagnes, les surfaces ont progressé d'environ 16 %, tandis que la production a augmenté de près de 38 %. Le rendement moyen est passé de 2,73 à 3,25 tonnes par hectare, soit une amélioration d'environ 19 %. Contrairement au Nigeria, la hausse de la production éthiopienne ne repose donc pas seulement sur l'extension des cultures. Elle traduit également de réels gains de productivité.

La demande a cependant augmenté presque aussi rapidement. La consommation de blé est passée de 6 millions de tonnes en 2018-2019 à 7,6 millions en 2024-2025, sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation et du développement des produits à base de farine. La production nationale couvre désormais un peu plus de 81 % de cette consommation, contre 75 % au début du programme.



Les importations n'ont pourtant pas diminué en valeur absolue. Elles sont passées de 1,5 à 1,7 million de tonnes entre les deux campagnes.

Le bilan inclut également les stocks, passés d'environ 1,06 million de tonnes au début de la campagne 2024-2025 à 1,36 million à sa clôture. Environ 300 000 tonnes de l'offre disponible ont donc servi à renforcer les réserves plutôt qu'à couvrir la consommation immédiate.

L'expérience éthiopienne montre ainsi qu'une politique agricole peut améliorer simultanément les superficies, les rendements et la couverture des besoins nationaux, sans entraîner une disparition immédiate des importations. La croissance de la demande absorbe une grande partie des gains réalisés.

Le modèle reste également confronté à un problème de compétitivité. Au début de 2025, le blé local coûtait entre 471 et 484 dollars la tonne, contre 250 à 287 dollars pour le blé importé. La progression des volumes ne constitue donc qu'une première étape. La réussite du programme dépendra de la capacité à réduire les coûts, à préserver les ressources en eau et à maintenir les rendements sans soutien public permanent.

“

L'Afrique doit produire davantage, mais elle ne peut pas rechercher l'autosuffisance dans toutes les filières et à n'importe quel coût.



Côte d'Ivoire – Le cacao et le défi de la valeur ajoutée

La Côte d'Ivoire offre une autre lecture de la quête à la souveraineté agricole.

Le pays occupe une position dominante dans la production mondiale de cacao. Pourtant, une grande partie de la valeur finale du chocolat reste créée hors du continent, dans la formulation, la fabrication de produits finis, les marques, la distribution et la vente au détail.

Les investissements engagés dans le broyage local ont permis d'accroître les capacités industrielles. Pour la campagne 2024-2025, environ 685 000 tonnes de cacao ont été broyées localement pour une production de 1,75 million de tonnes. Le pays transformait ainsi plus de 39 % de sa récolte sur son territoire.



Ce progrès ne doit pas être minimisé. Le broyage local permet de capter une première marge industrielle, de créer des emplois techniques et de développer des compétences dans la production de masse, de beurre et de poudre de cacao. Il rapproche également les activités de transformation des zones de production et réduit la dépendance à l'exportation exclusive de fèves brutes.

Mais cette première transformation reste principalement orientée vers les marchés extérieurs. Environ 95 % du cacao broyé dans le pays est exporté. Parmi les exportations ivoiriennes de cacao transformé, les produits semi-finis tels que la pâte, le beurre, la poudre et la liqueur représentent environ 97 %, contre seulement 3 % pour les produits chocolatés finis.

La Côte d'Ivoire a donc franchi un maillon important sans encore maîtriser l'ensemble de la chaîne. Les activités où se concentrent les marges les plus élevées, comme la conception des recettes, la fabrication de produits destinés au consommateur, le développement des marques et l'accès aux réseaux de distribution, restent encore largement situées ailleurs.

La prochaine étape ne consiste donc pas seulement à broyer davantage de fèves. Elle suppose de faire émerger des entreprises capables de réaliser une deuxième et une troisième transformation, de développer des produits adaptés aux marchés africains et internationaux et de construire des marques locales. La souveraineté ne se mesure pas uniquement à la quantité transformée, mais aussi à la part des compétences, des décisions et de la valeur qui reste effectivement dans le pays.

Les trajectoires du Nigeria, de l'Éthiopie et de la Côte d'Ivoire montrent finalement qu'il n'existe pas de modèle unique. La souveraineté agricole ne peut donc être réduite à un taux d'autosuffisance, au nombre d'usines construites ou à la diminution ponctuelle d'une facture d'importation. Elle dépend surtout de la solidité de l'ensemble du système et de la capacité à identifier les dépendances qui doivent être réduites, celles qui peuvent être partagées avec d'autres pays et celles qu'il est plus rationnel de conserver.

Vers une souveraineté sélective et maîtrisée

L'Afrique doit produire davantage, mais elle ne peut pas rechercher l'autosuffisance dans toutes les filières et à n'importe quel coût. Les ressources en eau, les terres disponibles, les conditions climatiques, les marchés et les capacités industrielles diffèrent fortement d'un pays à l'autre. Produire localement une denrée mal adaptée peut mobiliser des financements considérables tout en maintenant des prix élevés.

Une stratégie plus sélective consisterait à concentrer les moyens publics sur trois catégories de filières : les premières, jugées essentielles en raison de leur poids dans l'alimentation des populations ; les secondes, considérées comme vulnérables en raison du nombre limité de fournisseurs mondiaux ; et les troisièmes, qui présentent un véritable potentiel de compétitivité, de transformation et d'exportation.



Une fois ces priorités définies, les politiques doivent couvrir toute la chaîne de valeur. Soutenir la production sans sécuriser les semences, les intrants, le stockage, l'énergie, le transport, la transformation et les débouchés ne fait que déplacer les dépendances. Les restrictions commerciales peuvent accompagner cette transformation, mais elles doivent être temporaires et liées à des progrès mesurables dans les rendements, la qualité et les coûts.

Les États peuvent aussi renforcer les filières sans fermer entièrement les frontières. Les cantines scolaires, les hôpitaux, les administrations et les forces de défense représentent des marchés importants pour les produits locaux. Des contrats durables, des normes de qualité et des paiements réguliers peuvent offrir aux producteurs et aux transformateurs la visibilité nécessaire pour investir.



L'échelle régionale doit enfin devenir une composante centrale de la souveraineté africaine. Tous les pays n'ont pas vocation à produire les mêmes biens. Relier les bassins céréaliers aux zones déficitaires, les régions d'élevage aux grands marchés urbains, les fabricants d'engrais aux exploitations et les industries aux bassins de matières premières permettrait de réduire les dépendances extérieures sans enfermer chaque État dans une coûteuse recherche d'autosuffisance.

La souveraineté ne signifie donc pas la disparition des échanges. Elle réside dans la capacité à diversifier les fournisseurs, à disposer de solutions de remplacement et à préserver l'accès aux produits essentiels lorsqu'une crise survient.

Produire plus reste indispensable. Mais l'autonomie agricole se construira surtout par des choix précis, des filières compétitives, une meilleure maîtrise de la transformation et une coopération régionale plus solide.



“

La souveraineté réside dans la capacité à diversifier les fournisseurs, à disposer de solutions de remplacement et à préserver l'accès aux produits essentiels lorsqu'une crise survient.



AGROMAKERS RADAR

OPPORTUNITÉS



Accelerate Africa

Accelerate Africa accompagne les jeunes entreprises africaines à travers un programme intensif de mentorat, de formation et de mise en relation avec des investisseurs afin d'accélérer leur croissance et de faciliter leur accès au financement.

Date limite : 25 juillet 2026

[Plus d'informations ici](#)

Katapult Africa Accelerator – Jusqu'à 500 000 dollars d'investissement

Katapult Africa accompagne pendant trois mois les startups africaines de l'agritech, de l'agriculture climato-intelligente et des systèmes alimentaires résilients grâce à des ateliers intensifs, du mentorat stratégique, un accès aux investisseurs et des financements compris entre 150 000 et 500 000 dollars.

Date limite : 31 juillet 2026

[Plus d'informations ici](#)



OPPORTUNITÉS



#Ensemble, impactons

OPPORTUNITÉS



Postulez

APPEL À CANDIDATURE

Programme d'accompagnement Entrepreneurs Agricoles

Accompagnement personnalisé pour développer votre projet agricole

<https://kloo.me/PAEA>

Date limite : 21 Août 2026

QUI PEUT POSTULER : Jeunes 18ans +, étudiants, diplômés, entrepreneurs et femmes entrepreneures portant un projet dans les filières agricoles

  Waxangari Labs

Programme d'accompagnement gratuit pour entrepreneurs agricoles (coton, maïs, soja, manioc)

Le **Bénin** lance un programme d'accompagnement destiné aux entrepreneurs agricoles, combinant formation, mentorat et appui à la structuration des projets afin de renforcer leur croissance et leur accès aux opportunités de financement et de marché.

Date limite : 21 août 2026

[Plus d'informations ici](#)



Transformez votre business.

Donnez une nouvelle dimension à votre projet

Programme d'accompagnement destiné aux femmes transformatrices de 18 à 40 ans, en Côte d'Ivoire

-  Accès à des unités de transformation modernes
-  Amélioration de l'identité visuelle des produits
-  Participation à des foires nationales et internationales
-  Accompagnement personnalisé pour le financement

<https://fondationsephis.org/awfagri/>

Lien du formulaire en description

AWF AGRI est implémenté par la Fondation SEPHIS en partenariat avec la Fondation Mastercard



Programme AWF AGRI

Déployé en **Côte d'Ivoire** et au **Sénégal**, le programme AWF AGRI accompagne les femmes entrepreneures de l'agroalimentaire grâce à des formations, un appui technique, un accès aux marchés, à des unités de transformation modernes et à des solutions de financement pour accélérer la croissance de leurs entreprises.

[Plus d'informations ici](#)

Suivez-nous sur

AGROMAKERS

Actualités, décryptages, podcast, événements et réseautage



Contacts

 +225 07 14 13 25 74

 infos@mianmedia.com

 102 Rue Dr Achi Aimé Adopo
Cocody Riviera Faya, Abidjan